

Communications officielles

No 10 – 2018

17 octobre 2018

Communication du secrétariat

A partir du **1^{er} novembre 2018** la nouvelle adresse suivante est valable:

Association de football Berne/Jura
Case postale
Talgutzentrum 17
3063 Ittigen

Communications relatives aux compétitions

Que s'agit-il de prendre en considération lors de déplacements de matchs en raison des conditions atmosphériques?

Dans tous les cas, **le service de piquet de la sous-association** respective est le premier point de contact. Avant le renvoi d'un match, il est nécessaire de solliciter préalablement l'accord de la sous-association responsable. Cette annonce doit être effectuée par téléphone (pas de SMS ou de WhatsApp). Dès que l'accord a été donné par le service de piquet, il est possible d'informer l'ARB et l'adversaire. Sans l'accord du service de piquet aucun match ne peut être renvoyé. En fonction des conditions atmosphériques, le service de piquet ordonne une inspection du terrain.

Des renvois de matchs sans l'accord du service de piquet sont considérés comme des renvois de match de son propre chef et sont sanctionnés par une amende. Le service de piquet n'est pas compétent pour des corrections de résultats et si des ARB font défaut.

Déplacements de matchs

Les *Directives pour l'organisation des compétitions* (point 2.11.1) contiennent toutes les indications qui doivent être prises en considération lors de déplacements de matchs. Si

ces recommandations ne sont pas prises en compte, il en résulte toujours un échange important de courriers électroniques avec le secrétariat, ces correspondances supplémentaires pourraient être évitées si les directives en vigueur étaient respectées. Nous rappelons ci-après les points les plus importants à observer dans de telles situations:

- *Un déplacement de match jusqu'à 21 jours avant la date officielle du match n'est pas sujet à autorisation si le match est avancé ou s'il est nouvellement fixé d'ici au jeudi qui suit la fin de semaine de la date officielle.*
- *Dans toutes les ligue et toutes les catégories aucun match ne peut être renvoyé entre les deux derniers tours. Ce créneau horaire est réservé pour les nouvelles fixations de matchs pour des conditions atmosphériques.*
- *Un match ne peut pas être renvoyé à une date ultérieure à celle prévue pour le dernier tour.*
- *Lorsqu'un match est renvoyé, il y a lieu de s'assurer qu'aucune des deux équipes ne peut disputer un match deux jours consécutifs (championnat et coupe).*
- *Si un match de championnat est renvoyé à une date prévue pour un tour de la coupe et qu'une des équipes est encore engagée pour la coupe, le match de coupe a la priorité sur le match de championnat (les dates prévues pour le coupe sont connues longtemps à l'avance).*

Pour tous les autres détails nous vous invitons à consulter les Directives pour l'organisation des compétitions.

Match non joués à la fin du tour d'automne 2018

Le tour d'automne touche à sa fin. Si pour des conditions atmosphériques défavorables tous les matchs ne pouvaient pas être disputés, il s'agit de se conformer à la marche à suivre prévue au point 2.11.6, des Directives pour l'organisation des compétitions 2018/2019:

- **Pour les Juniors A-C** tous les matchs, en particulier ceux ayant une influence sur la promotion ou la relégation doivent être disputés jusqu'au 30 novembre.
- **Pour les actifs et les femmes**, pas plus d'un match par équipe ne peut être reporté au tour de printemps.

Pour cela il s'agit de prendre en considération les possibilités prévues dans les Directives pour l'organisation des compétitions.

Communications de la Commission disciplinaire

Publication des sanctions contre les entraîneurs/ fonctionnaires/spectateurs et les clubs

Période du 1^{er} au 30.09.2018:

FC Breitenrain: suite à une grave anti-sportivité d'un spectateur à l'encontre d'un joueur de l'équipe adverse après le match des juniors A FC Breitenrain – Team ABO du 08.09.2018, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 400.-.

FC EDO Simme: suite à une injure contre l'ARB après le match de 5^e ligue FC Oberdiessbach – FC EDO Simme du 01.09.2018, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 200.-.

SC Holligen 94: suite au comportement antisportif de spectateurs et de supporters lors du match de juniors A SC Holligen 94 – FC Langenthal du 09.09.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

A cause du comportement antisportif d'un spectateur, pénétration sur le terrain suivie d'une voie de fait contre un joueur de l'équipe adverse, lors du match de juniors A SC Holligen 94 – FC Langenthal du 09.09.2018, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 400.-.

FC Köniz: suite à l'expulsion du terrain de l'entraîneur lors du match de juniors B CCJL-FC Bern – FC Köniz du 01.09.2018 le club écope d'une amende de Fr. 200.-.

FC Orpund: suite au comportement antisportif de l'entraîneur suivie de l'expulsion du terrain lors du match de coupe des actifs FC Orpund – SC Aegerten Brügg du 15.9.2018, le club écope d'une amende de Fr. 200.-.

FC Sternenberg: suite au comportement antisportif de l'entraîneur à l'encontre de l'ARB, suivie de l'expulsion du terrain, lors du match de 4^e ligue SC Bümpliz 78 – FC Sternenberg du 08.09.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 300.-.

SC Thörishaus: suite aux injures de l'entraîneur à l'encontre de l'ARB lors du match de la coupe bernoise des actifs SC Thörishaus – FC Weissenstein a du 11.09.2018, le club écope d'une amende de Fr. 300.-.

A cette occasion nous tenons à rappeler aux clubs que le comportement inapproprié des entraîneurs, des fonctionnaires, des spectateurs et des supporters a des répercussions quant aux points de pénalité des clubs. Les faits rapportés qui entraînent des amendes, p.ex. de Fr. 100.- pénalisent l'équipe avec 6 points de pénalité. Vous trouvez les points de pénalité pour le classement du Fairplay dans les Directives pour l'organisation des compétitions à la page 10.

Communications du ressort football féminin

Tournoi final pour la désignation du champion d'automne des juniors filles FF-15 et FF-19

Compte tenu du succès rencontré lors des événements précédents, le ressort football féminin organise à nouveau une finale pour déterminer le champion d'automne des juniors filles *FF-15 et FF-19*:

Date: samedi 3 novembre 2018

Lieu: Sportanlage Bodenweid, Bern-Bümpliz (terrain synthétique)

Plan de jeu:	10h00	Finale FF-15
	12h00	Finale FF-19

Dans les deux catégories les deux vainqueurs de groupe s'affrontent.

Coupe suisse 2018/2019 juniors filles FF-19

Dans cette compétition organisée par l'ASF, l'AFBJ peut annoncer deux équipes. Il s'agit des finalistes de la coupe bernoise FF-19:

- FC Ostermundigen
- FC Walperswil

L'ASF cherche encore des clubs intéressés pour l'organisation des deux tournois de qualification (est et ouest) et le tour final. Les deux tournois de qualification sont fixés au 28.04.2019 et le tournoi final au 02.06.2019.

Les clubs intéressés peuvent s'annoncer auprès de l'ASF jusqu'au 31.10.2018 (women@football.ch).

Secrétariat AFBJ/Département de jeu
17.10.2018